metro

Metro Richelieu inc.
Division GP

☐ 1665, boul. Gadboury Sud, C.P. 398
Mont-Joli (Québec) G5H 3L2
☎ 418.775.2214
🖷 418.775.4173

☐ 2800, rue Einstein, bureau 020
Québec (Québec) G1X 4N8
☎ 418.687.9227
🖷 418.687.9230

www.metro.ca

Le 9 août 2010

A tous les employés du
Metro GP de Cabano

Objet : Renouvellement de la convention collective

Madame, Monsieur,

Faisant suite aux propos, commentaires et déclarations que nous avons entendus dans les médias ces derniers jours et qui laissent entendre que Metro fait preuve de mauvaise volonté dans les négociations en vue du renouvellement de la convention collective, je voudrais vous exposer quelques faits en réponse à ces affirmations gratuites et inexactes véhiculées par la CSN.

D'abord, l'ensemble des modifications que Metro a proposées ou convenues n'ont rien à voir avec de la récupération ; bien au contraire ces modifications ont pour effet d'améliorer significativement les conditions de travail des salariés de Cabano.

Prétendre le contraire relève de la manipulation de l'information.

Voici le résumé des modifications convenues ou proposées par Metro :

- hausse des taux maximum de chacune des échelles salariales de l'ordre de 6% pour les bouchers et cuisiniers, de 9,5% pour les emballeurs et de 12,8% pour les commis et apprenti-bouchers;

- augmentations salariales annuelles moyennes de l'ordre de 2,3% pour la durée de la convention, soit 5 ans et 3 mois; les salariés hors échelles quant à eux touchent à la fois des augmentations et des montants forfaitaires pouvant atteindre 2%, 2.5% ou 3% selon les années ;

- les échelles de salaires qui prévoyaient des augmentations progressives à partir du taux d'embauche à chaque tranche de 1000 heures travaillées ont été réduites graduellement à 850 heures travaillées à la signature jusqu'à 650 heures travaillées à compter du 1er janvier 2015, soit une réduction graduelle des périodes de progression de 35%.

- introduction d'un régime de retraite auquel Metro contribue à raison de 2% des gains annuels de chaque salarié;

- Ajout à compter de la signature d'un (1) congé mobile par année et ce, pour tous les salariés;

- acceptation de la demande syndicale afin d'améliorer la possibilité pour les salariés à temps partiel d'obtenir le bénéfice de la couverture d'assurance collective après 1000 heures payées ;

- acceptation de hausser la contribution de Metro à la couverture des soins dentaires actuellement à 0,15$ l'heure travaillée en la majorant à 0,16$ l'heure travaillée à la signature pour atteindre 0,18$ l'heure travaillée le 1er janvier 2014.

- Tous les salariés réguliers ayant un (1) an d'ancienneté pourront bénéficier de 56 heures de maladie par année alors qu'auparavant il devait attendre quatre (4) ans avant de pouvoir bénéficier de ces 56 heures.

- les primes de responsabilités des assistants gérants sont passées de 20$ par semaine à 40$ par semaine ;

- acceptation de la demande syndicale visant l'amélioration du régime de vacances dans la mesure où il y aurait entente sur le rachat de la prime du dimanche sur trois ans.

- la création de 4 postes réguliers mode 1;

- la création d'un nouveau poste de régulier mode 1 au rayon des fruits et légumes ;

- politique pour contrer le harcèlement sous toutes ses formes ;

- protection des heures advenant la création d'un poste cadre supplémentaire au rayon du service ;

- acceptation du principe d'une semaine réduite d'une ou deux journées, au choix du salarié agissant à titre d'aidant naturel.

Metro a tout mis en œuvre pour permettre de trouver un règlement satisfaisant et réaliste pour les deux parties.

Il est malheureux dans les circonstances que les employés aient décidé de déclencher une grève générale illimitée privant ainsi la population de la possibilité de s'approvisionner en denrées alimentaires à Cabano.

Nous sommes toujours disposés, comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant, à poursuivre l'exploration de pistes de solutions qui pourraient nous permettre de renouveler la convention collective de façon convenable pour les deux parties.

J'espère sincèrement que nous pourrons atteindre cet objectif dans un proche avenir et ce pour le bien de tous et chacun.

Charles Boilard

Charles Boilard
Directeur des ressources humaines
Division GP